

**Rapport de la commission des finances,  
Préavis municipal N° 24-2012  
Relatif au budget communal pour l'année 2013**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs Jean-Pierre Monachon, Daniel Rochat, Pascal Affolter, Jean François Perusset, Madame Céline Guex et Messieurs Claude Brocard et Alain Pellet étant excusés, s'est réunie sur convocation de la municipalité, le mercredi 7 novembre 2012 à 18h00, en présence de la Municipalité incorpore ainsi que de Madame Anne-Laure Girard boursière communale, afin de recevoir les informations et explications relatives au budget de la Bourse communale pour l'année 2013.

Après avoir reçu par courrier électronique un projet de ce budget, le préavis nous a été remis lors de cette séance.

Madame Girard a présenté et commenté les chiffres, point par point, pour chaque compte, avec en complément les explications ponctuelles et détaillées par le municipal en charge ou par son remplaçant.

N'ayant pas pu passer en revue le contenu intégral du préavis, nous avons convenu d'une seconde rencontre pour le mercredi suivant même lieu et même heure.

Le mercredi 14 novembre, la commission des finances au complet s'est réunie à la salle de la Municipalité à 18h00, en présence de Mesdames Isabelle Hautier et Isabelle Gay-Crosier, de Messieurs Pierre-André Ischi et Yves Jauner ainsi que de Madame Anne-Laure Girard afin de poursuivre et terminer l'analyse de ce budget.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir lors de ces deux séances Messieurs Fritz Wälti et Piéric Freiburghaus, représentants de la Commission de gestion. Nous les remercions pour leur intérêt et leur participation.

Après concertation, la commission unanime, estimant avoir reçu toutes les informations nécessaires, a décidé de se réunir le mercredi 21 novembre à 20h00 (bureau de vote) afin de rédiger le présent rapport.

Remarques et commentaires

Comme vous avez pu le constater, bien que la situation s'annonce sensiblement meilleure qu'en 2012, les prévisions pour 2013 affichent un excédent de charges de CHF 505'800.- Plusieurs facteurs indépendants de notre volonté, soit les lourdes charges imposées par le Canton, font que les communes en général ont de plus en plus de difficultés à donner le tour.

Nous précisons toutefois que la Municipalité s'est efforcée d'économiser là où c'est encore possible et que le « ménage de la commune », à l'instar de l'exercice précédent, paraît relativement stable si l'on regarde uniquement les chiffres avec lesquels la Municipalité peut travailler.

A ce sujet, nous vous faisons parts des quelques remarques ci-dessous qui ont attiré notre attention. A savoir :

- Nous constatons que les honoraires pour les frais d'expertises et d'étude prennent l'ascenseur et ont triplés depuis 2011 en passant de 47'600.- à 150'000.- pour l'année à venir.
- Le compte 18, Transports publics, a également vu ses charges augmenter pour 2013. Ceci est dû tout particulièrement à la mise en service d'un bus navette pour la somme de CHF 40'000.- ainsi qu'à une participation au déficit de ce secteur qui a passé de CHF 173'600.- à CHF 193'000.-.
- Au vu du chiffre mentionné dans le compte 210.330 « Défalcation et dégrèvement d'impôts », il semble que l'encaissement de certains impôts devient quelque peu difficile.
- Notre réflexion nous amène également à constater que les impôts des personnes morales sont relativement bas. N'y aurait-il pas la possibilité de faire prendre conscience à certaines entreprises que leur implantation sur le territoire d'une commune implique certaines responsabilités citoyennes vis-à-vis de la commune qui les accueille.
- Concernant les impôts toujours, nous relevons que malgré les 6 points qui nous ont été prélevés par l'Etat, le total de la participation de la commune à la facture sociale a relativement peu diminué. Ceci est dû l'explosion des dites charges.
- Pour preuve d'un réel effort d'économies, nous constatons que l'ensemble du personnel communal n'a pas été augmenté depuis 4 ans.
- La situation relativement stable des coûts de fonctionnement de la commune ainsi que l'encaissement d'un important gain immobilier nous laisse entrevoir une bouffée d'oxygène. Ceci n'empêche pas qu'il y a lieu de rester prudent.

### Investissements

En parcourant le présent préavis, vous avez toutes et tous pris connaissance du tableau des investissements (page 3 du préavis).

Il est intéressant de rappeler les commentaires qui l'accompagnent :

A raison de CHF 995'600.- d'**amortissements comptables** par année, il nous faudra encore **14,04 ans** (14,1 en 2012) pour amortir la totalité des investissements engagés à ce jour.

**Les amortissements financiers** annuels de CHF 1'292'967.- permettront de résorber la totalité de la dette consolidée en **11,6 ans** (idem 2012). *Cette dette, augmentée par les crédits en cours, représentera à fin 2013, un capital à rembourser de CHF 4'685.- (3'705.- en 2012) par habitant dont le taux d'intérêt moyen est de 2,00 % (2,15 % en 2012).*

Selon les dépenses et recettes prévues, ainsi que les amortissements et prélèvements aux fonds de réserves, **les investissements engagés** augmenteront de CHF 539'000.-.

Quant aux **investissements projetés**, ils occasionneraient une augmentation de CHF 1'241'000.- mais sans prendre en compte les subventions, recettes et prélèvements sur les fonds de réserves, notamment des financements spéciaux. Il conviendra d'affiner les priorités des investissements à consentir et à financer.

## Conclusions

Nous sommes certains que nos Municipaux, avec la collaboration de notre boursière, Madame Anne-Laure Girard, ont fait de leur mieux pour contenir les dépenses au strict nécessaire pour le bon fonctionnement de la commune.

Afin de correspondre au mieux à nos objectifs et contenir nos dépenses futures, nous faisons appel à la vigilance de toutes les commissions appelées à siéger dans le cadre des prochains préavis. Lors de nos rencontres, Madame Girard nous a informés qu'à l'avenir, un indicateur de la situation financière de la Commune pourra être établi en cours d'exercice.

La Commission des Finances unanime remercie la Municipalité et la Bourse Communale pour le travail accompli à l'élaboration de ce budget.

## Décision.

Après vous avoir exposé le présent rapport, la Commission des Finances unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil communal de Penthalaz**

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 24-2012, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

#### **1. d'adopter le budget 2013 de la Bourse communale.**

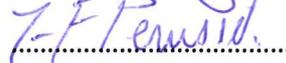
Le rapporteur: Pellet Alain



Les membres: Affolter Pascal



Perusset Jean François



Monachon Jean-Pierre



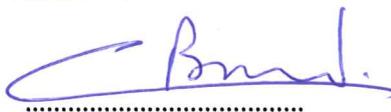
Guex Céline



Rochat Daniel



Brocard Claude



Penthalaz, le 05.12.2012